

**Avis et reconnaissance du salaire et du jour de paie
En vertu de la section 195.1 du droit du travail de l'État de New York
Avis pour les employés à taux horaire**

1. Informations sur l'employeur :

Nom :

Nom commercial :

FEIN (facultatif) :

Adresse physique :

Adresse postale :

Téléphone :

3. Montant de la rémunération de l'employé :

\$ _____ par heure

4. Indemnités perçues :

- Aucune
- Pourboires _____ par heure
- Repas _____ par heure
- Logement _____
- Autre _____

5. Jour de paie régulier : _____

6. Le salaire est :

- Hebdomadaire
- Bi-hebdomadaire
- Autre

7. Montant de rémunération des heures supplémentaires :

\$ _____ par heure (ce taux doit être au moins 1½ fois le montant de la rémunération normale du travailleur, à quelques exceptions près).

8. Reconnaissance de l'employé :

En ce jour, j'ai été informé du montant de ma rémunération, du taux des heures supplémentaires (le cas échéant), de mes indemnités et du jour de paie désigné à la date indiquée ci-dessous. J'ai dit à mon employeur quelle est ma langue maternelle.

Cochez une case :

Cet avis de paiement m'a été remis en anglais uniquement, car ma langue maternelle est l'anglais.

Ma langue maternelle est _____. Cet avis de paiement m'a été remis en anglais uniquement, car le ministère du Travail ne propose pas encore de formulaire de notification de paiement dans ma langue maternelle.

Nom de l'employé en caractères d'imprimerie

Signature de l'employé

Date

Nom et titre du préparateur

L'employé doit recevoir une copie signée de ce formulaire. L'employeur doit conserver l'original pendant 6 ans.

Veillez noter : Il est illégal pour un employé de recevoir une rémunération inférieure à celle reçue par un employé du sexe opposé pour un travail identique. Les employeurs ne peuvent pas non plus interdire aux employés de discuter des salaires avec leurs collègues.